



SEANCE DU 31 MARS 2025

DEPARTEMENT L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 31 du mois de mars, à 19 heures, le
Des Landes conseil municipal, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni, à la
---- salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la
Commune présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.
De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU,
En exercice : 27 Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS,
Présents : 20 Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Marie-Astrid ALLAIRE,
Absent : 0 Sylvie CAILLAUX, Carine QUINOT.

Procurations : 07 Messieurs, André de POUMAYRAC de MASREDON, Marc JOLLY,
Votants : 27 Franck LAMBERT, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre
d'INCAU, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jacques VERDIER.

Date d'affichage : Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
25 mars 2025 délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code
général des collectivités territoriales.

Pouvoirs :

Madame Maud RIBERA a donné procuration à Monsieur Franck
LAMBERT

Monsieur Eric LECERF a donné procuration à Monsieur Pierre
PECASTAINGS

Madame Quitterie HILDEBERT a donné procuration à Madame
Martine BACON-CABY

Monsieur Jérôme BIREPINTE a donné procuration à Monsieur Thomas
CHARDIN

Monsieur Gérard BERNARD a donné procuration à Madame Elise
COUGOUREUX

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie
CAILLAUX

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Madame
Marie-Astrid ALLAIRE

Secrétaire de séance : Elise COUGOUREUX

Objet : Attribution de subvention d'équipement au SDIS des Landes

VU la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Landes n°2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir les grandes orientations de l'établissement public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais.

VU le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1.5 M€ annuels en investissement



VU la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du conseil d'administration de l'association des Maires des Landes, et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département.

VU la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025, 2026 et 2027.

VU la délibération n° 2024-046 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours en date du 1^{er} octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1M€ en 2025, 1.25 M€ en 2026 et de 1.5 M€ en 2027.

VU les dispositions de la M57 et de l'article R.2321-1 du CGCT

CONSIDERANT une répartition de la participation globale en fonction des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60%) et du potentiel fiscal (40%).

CONSIDERANT l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement au SDIS des Landes d'un montant de

- 19 710 .81 € au titre de l'exercice 2025
- 24 638.51 € au titre de l'exercice 2026
- 29 566.22 € au titre de l'exercice 2027

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe au présent rapport

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la commune.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

**Le/la secrétaire de séance,
Elise COUGOUREUX**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS



Transmise au contrôle de légalité le : 02/04/2025
Publiée le : 03/04/2025